



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Délibération n° 2017-01

**Nombre de représentants
au Comité Syndical**

en exercice : 29
présents : 15
pouvoirs : 9
votants : 24
excusés : 5

L'an deux mille dix sept, le lundi 6 mars à 14 heures, le **Comité Syndical** du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'antenne Sainte-Catherine à Rodez sous la présidence de **Madame Magali BESSAOU, Vice-Présidente du Conseil Départemental**

Date de la convocation de la réunion : 28 février 2017.

PRESENTS :

Mesdames Magali BESSAOU, Annie BEL, Brigitte MAZARS, Monique BUERBA, Maryline CROUZET, Janine DELMON, Catherine LAUR, Martine CENSI, Christine PRESNE, Simone ANGLADE, Annie DUPLOUY, Jacqueline CRANSAC.
Messieurs Claude ASSIER, Jean COURTAIS, Yves MAZARS.

Absents ayant donné POUVOIR :

Madame Valérie ABADIE ROQUES à Madame Brigitte MAZARS
Monsieur Vincent ALAZARD à Madame Annie BEL
Madame Michèle BUESSINGER à Madame Christine PRESNE
Monsieur Jean-Luc CALMELLY à Madame Magali BESSAOU
Monsieur Camille GALIBERT à Madame Simone ANGLADE
Monsieur Jean-Michel COSSON à Madame Jacqueline CRANSAC
Monsieur Christophe SAINT-PIERRE à Monsieur Claude ASSIER
Monsieur Jean-Philippe SADOUL à Madame Martine CENSI
Madame Sylvie LACAN à Monsieur Jean COURTAIS.

Absents EXCUSES :

Mesdames Karine ORCEL, Albine DALLE, Sylvie AYOT, Gisèle RIGAL
Monsieur Bernard SAULES.

CONSIDERANT la convocation des membres du Comité Syndical le 28 février 2017,
CONSIDERANT les rapports adressés le 28 février 2017.

CONSIDERANT que dans le cadre du projet de coopération décentralisée et du partenariat avec le centre d'art ARTIMUSA du Pige, une délégation d'enseignants du conservatoire se rendra en Argentine du 29 mars au 14 avril 2017.

QUE dans le cadre de ce voyage, la création d'une régie d'avances temporaire est indispensable pour couvrir les frais de déplacement et de restauration des enseignants participant à ce voyage pendant les deux premiers jours.

OBJET

**Création d'une régie
d'avances temporaire.**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

DECIDE La création d'une régie d'avances temporaire pour un montant de 700 €

Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

La Présidente.

Magali BESSAOU

Vice-Présidente du Conseil Départemental

Déposé en Préfecture le



Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron

Place Foch – 12000 RODEZ
Tél : 05 65 73 80 30 – contact@crd-aveyron.fr

Syndicat Mixte approuvé par Arrêté Préfectoral du 9 septembre 1988





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 2017-03

Nombre de représentants au Comité Syndical

en exercice : 29
présents : 15
pouvoirs : 9
votants : 24
excusés : 5

L'an deux mille dix sept, le lundi 6 mars à 14 heures, le **Comité Syndical** du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'antenne Sainte-Catherine à Rodez sous la présidence de **Madame Magali BESSAOU, Vice-Présidente du Conseil Départemental**

Date de la convocation de la réunion : 28 février 2017.

PRESENTS :

Mesdames Magali BESSAOU, Annie BEL, Brigitte MAZARS, Monique BUERBA, Maryline CROUZET, Janine DELMON, Catherine LAUR, Martine CENSI, Christine PRESNE, Simone ANGLADE, Annie DUPLOUY, Jacqueline CRANSAC.
Messieurs Claude ASSIER, Jean COURTAIS, Yves MAZARS.

Absents ayant donné POUVOIR :

Madame Valérie ABADIE ROQUES à Madame Brigitte MAZARS
Monsieur Vincent ALAZARD à Madame Annie BEL
Madame Michèle BUESSINGER à Madame Christine PRESNE
Monsieur Jean-Luc CALMELLY à Madame Magali BESSAOU
Monsieur Camille GALIBERT à Madame Simone ANGLADE
Monsieur Jean-Michel COSSON à Madame Jacqueline CRANSAC
Monsieur Christophe SAINT-PIERRE à Monsieur Claude ASSIER
Monsieur Jean-Philippe SADOUL à Madame Martine CENSI
Madame Sylvie LACAN à Monsieur Jean COURTAIS.

Absents EXCUSES :

Mesdames Karine ORCEL, Albine DALLE, Sylvie AYOT, Gisèle RIGAL
Monsieur Bernard SAULES.

CONSIDERANT la convocation des membres du Comité Syndical le 28 février 2017,

CONSIDERANT les rapports adressés le 28 février 2017.

OBJET

Adoption de la strate
démographique de
référence

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

ADOpte

Déposé en Préfecture le

Le CRDA est un syndicat mixte ouvert dont le classement démographique s'établit par assimilation de l'établissement à une catégorie de communes. L'assimilation est déterminée par l'assemblée délibérante au regard des compétences, de l'importance du budget et de la qualification des agents à encadrer (article 1^{er} du décret n° 2000-954 du 22 septembre 2000).

Nature des compétences et des missions

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental a statut d'établissement d'enseignement artistique et intervient sur le champ partagé des politiques culturelles et éducatives. Il relève, pour sa mission pédagogique, du contrôle du Ministère de la Culture, et pour son fonctionnement, des politiques locales et du financement des collectivités territoriales qui le portent par l'intermédiaire du syndicat mixte. Il développe son activité pédagogique et de diffusion culturelle sur l'ensemble du département au travers d'une organisation territorialisée articulée autour de quinze antennes. Il assure à la fois des missions pédagogiques et artistiques, et des missions culturelles et territoriale pour le compte des collectivités qui en sont membres. Il associe des collectivités telles que le Département de l'Aveyron, la Communauté d'Agglomération de Rodez, les villes de Millau, Saint-Affrique, Villefranche de Rouergue et plusieurs EPCI.

Importance du budget

Le syndicat mixte du conservatoire à rayonnement départemental dispose d'un budget pour 2017 qui s'élève à plus de 4.2 millions d'euros.

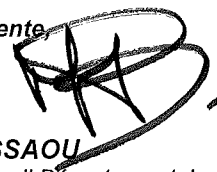
Nombre et qualification des agents

Le personnel, composé de 80 agents dont 2 A+ et 70 de catégorie A et B, a un niveau de qualification élevé dû à l'activité d'enseignement et aux critères du Ministère de la Culture fixés pour le classement en CRD.

Au regard de ses compétences et ses missions, de son organisation territoriale et du nombre d'habitants pouvant bénéficier de ses activités (60% de la population départementale), du budget qu'il met en œuvre et des personnels qualifiés dont il a la responsabilité, le syndicat mixte peut être assimilé à une commune de plus de 80 000 habitants.

*Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme*

La Présidente



Magali BESSAOU

Vice-Présidente du Conseil Départemental



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Délibération n° 2017-04

**Nombre de représentants
au Comité Syndical**

en exercice : 29
présents : 15
pouvoirs : 9
votants : 24
excusés : 5

L'an deux mille dix sept, le lundi 6 mars à 14 heures, le **Comité Syndical** du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'antenne Sainte-Catherine à Rodez sous la présidence de **Madame Magali BESSAOU, Vice-Présidente du Conseil Départemental**

Date de la convocation de la réunion : 28 février 2017.

PRESENTS :

Mesdames Magali BESSAOU, Annie BEL, Brigitte MAZARS, Monique BUERBA, Maryline CROUZET, Janine DELMON, Catherine LAUR, Martine CENSI, Christine PRESNE, Simone ANGLADE, Annie DUPLOUY, Jacqueline CRANSAC.
Messieurs Claude ASSIER, Jean COURTAIS, Yves MAZARS.

Absents ayant donné POUVOIR :

Madame Valérie ABADIE ROQUES à Madame Brigitte MAZARS
Monsieur Vincent ALAZARD à Madame Annie BEL
Madame Michèle BUESSINGER à Madame Christine PRESNE
Monsieur Jean-Luc CALMELLY à Madame Magali BESSAOU
Monsieur Camille GALIBERT à Madame Simone ANGLADE
Monsieur Jean-Michel COSSON à Madame Jacqueline CRANSAC
Monsieur Christophe SAINT-PIERRE à Monsieur Claude ASSIER
Monsieur Jean-Philippe SADOUL à Madame Martine CENSI
Madame Sylvie LACAN à Monsieur Jean COURTAIS.

Absents EXCUSES :

Mesdames Karine ORCEL, Albine DALLE, Sylvie AYOT, Gisèle RIGAL
Monsieur Bernard SAULES.

CONSIDERANT la convocation des membres du Comité Syndical le 28 février 2017
CONSIDERANT les rapports adressés le 28 février 2017
CONSIDERANT le départ par mutation du directeur général actuel
CONSIDERANT qu'afin de maintenir l'organisation fonctionnelle de la structure, il convient de procéder à son remplacement par la création d'un emploi fonctionnel de directeur général des services

OBJET

**Création d'un emploi
fonctionnel de directeur
général des services**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

DECIDE la création d'un emploi fonctionnel de directeur général des services.

Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

La Présidente

Magali BESSAOU

Vice-Présidente du Conseil Départemental

Déposé en Préfecture le



Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron

Place Foch – 12000 RODEZ
Tél : 05 65 73 80 30 – contact@crd-aveyron.fr

Syndicat Mixte approuvé par Arrêté Préfectoral du 9 septembre 1988





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Délibération n° 2017-05

**Nombre de représentants
au Comité Syndical**

**en exercice : 29
présents : 15
pouvoirs : 9
votants : 24
excusés : 5**

*L'an deux mille dix sept, le lundi 6 mars à 14 heures, le **Comité Syndical** du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'antenne Sainte-Catherine à Rodez sous la présidence de **Madame Magali BESSAOU, Vice-Présidente du Conseil Départemental***

Date de la convocation de la réunion : 28 février 2017.

PRESENTS :

*Mesdames Magali BESSAOU, Annie BEL, Brigitte MAZARS, Monique BUERBA, Maryline CROUZET, Janine DELMON, Catherine LAUR, Martine CENSI, Christine PRESNE, Simone ANGLADE, Annie DUPLOUY, Jacqueline CRANSAC.
Messieurs Claude ASSIER, Jean COURTAIS, Yves MAZARS.*

Absents ayant donné POUVOIR :

*Madame Valérie ABADIE ROQUES à Madame Brigitte MAZARS
Monsieur Vincent ALAZARD à Madame Annie BEL
Madame Michèle BUESSINGER à Madame Christine PRESNE
Monsieur Jean-Luc CALMELLY à Madame Magali BESSAOU
Monsieur Camille GALIBERT à Madame Simone ANGLADE
Monsieur Jean-Michel COSSON à Madame Jacqueline CRANSAC
Monsieur Christophe SAINT-PIERRE à Monsieur Claude ASSIER
Monsieur Jean-Philippe SADOUL à Madame Martine CENSI
Madame Sylvie LACAN à Monsieur Jean COURTAIS.*

Absents EXCUSES :

*Mesdames Karine ORCEL, Albine DALLE, Sylvie AYOT, Gisèle RIGAL
Monsieur Bernard SAULES.*

**OBJET
Compte Administratif 2016.**

*CONSIDERANT la convocation des membres du Comité Syndical le 28 février 2017,
CONSIDERANT les rapports adressés le 28 février 2017.*

Déposé en Préfecture le

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2016.

Il fait apparaître un résultat global de l'année déficitaire de 182 542.42 €.

En fonctionnement, l'excédent cumulé s'établit à 877 852.77 €

En investissement, l'excédent cumulé est de 55 966.02 €.

	Recettes	Dépenses	Résultat de l'année	Résultat antérieur reporté	Résultat cumulé
Fonctionnement	3 215 809.19 €	3 400 222.55 €	- 184 413.36 €	1 062 266.13 €	877 852.77 €
Investissement	17 789.50 €	15 918.56 €	- 1 870.94 €	54 095.08€	55 966.02 €
TOTAL	3 233 598.69 €	3 416 141.11 €	- 182 542.42 €	1 116 361.21 €	933 818.79 €

APPROUVE le report des résultats comme suit :

- Le résultat de fonctionnement en recettes de la section de fonctionnement sur la ligne 002,
- Le résultat d'investissement en recettes de la section d'investissement sur la ligne 001.

Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

La Présidente



Magali BESSAOU

Vice-Présidente du Conseil Départemental



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Délibération n° 2017-06

**Nombre de
représentants
au Comité Syndical**

**en exercice : 29
présents : 15
pouvoirs : 9
votants : 24
excusés : 5**

L'an deux mille dix sept, le lundi 6 mars à 14 heures, le **Comité Syndical** du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'antenne Sainte-Catherine à Rodez sous la présidence de **Madame Magali BESSAOU, Vice-Présidente du Conseil Départemental**

Date de la convocation de la réunion : 28 février 2017.

PRESENTS :

Mesdames Magali BESSAOU, Annie BEL, Brigitte MAZARS, Monique BUERBA, Maryline CROUZET, Janine DELMON, Catherine LAUR, Martine CENSI, Christine PRESNE, Simone ANGLADE, Annie DUPLOUY, Jacqueline CRANSAC.
Messieurs Claude ASSIER, Jean COURTAIS, Yves MAZARS.

Absents ayant donné POUVOIR :

Madame Valérie ABADIE ROQUES à Madame Brigitte MAZARS
Monsieur Vincent ALAZARD à Madame Annie BEL
Madame Michèle BUESSINGER à Madame Christine PRESNE
Monsieur Jean-Luc CALMELLY à Madame Magali BESSAOU
Monsieur Camille GALIBERT à Madame Simone ANGLADE
Monsieur Jean-Michel COSSON à Madame Jacqueline CRANSAC
Monsieur Christophe SAINT-PIERRE à Monsieur Claude ASSIER
Monsieur Jean-Philippe SADOUL à Madame Martine CENSI
Madame Sylvie LACAN à Monsieur Jean COURTAIS.

Absents EXCUSES :

Mesdames Valérie ABADIE ROQUES, Michèle BUESSINGER, Karine ORCEL, Albine DALLE, Sylvie LACAN
Messieurs Vincent ALAZARD, Jean-Philippe SADOUL, Jean-Michel COSSON

CONSIDERANT la convocation des membres du Comité Syndical le 28 février 2017,
CONSIDERANT les rapports adressés le 28 février 2017.

**OBJET
BUDGET PRIMITIF
2017.**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2017

Le budget primitif 2017 tient compte des contraintes financières que rencontrent les collectivités adhérentes et des enjeux liés à la réforme territoriale. Il intègre les résultats du compte administratif 2016.

Déposé en
Préfecture le

Le budget total s'élève pour l'exercice 2017 à 4 193 482 €.

Le budget est équilibré en dépenses et en recettes. La balance s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4 117 256.77 €	4 117 256.77 €
Investissement	76 226.02 €	76 226.02 €
Total	4 193 482.79 €	4 193 482.79 €

Section de fonctionnement

En dépenses

Mouvements réels :

Chapitre 011- Charges à caractère général 391 370 €

Chapitre 012 – Dépenses de personnel 3 038 545 €

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante 9 200 €

Chapitre 66 – Charges financières 30 000 €

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles 4 000 €

Chapitre 68/compte 6815 – Dotations aux provisions pour risques et charges 450 000 €

Chapitre 022 - Dépenses imprévues 178 321.77 €

Total des dépenses réelles : 4 101 436.77 €

Mouvements d'ordre :

Chapitre 042 /compte 6811 – Dotations aux amortissements 15 820 €

Total des dépenses d'ordre : 15 820 €

TOTAL des dépenses de fonctionnement : 4 117 256.77 €

En recettes

Mouvements réels :

Chapitre 013 - Atténuation de charges 60 000 €

Chapitre 70 – Produit des services 25 000 €

Chapitre 74 – Dotations, subventions, participations 3 154 004 €

Chapitre 77 – Produits exceptionnels 400 €

Chapitre 002 – Excédent reporté 877 852.77 €

TOTAL des recettes de fonctionnement : 4 117 256.77 €

Section d'investissement

En dépenses

Mouvements réels :

Chapitre 20 immobilisations incorporelles 760 €

Chapitre 21 immobilisations corporelles

Compte 2183 – Matériel informatique 1 000 €

Compte 2188 – Instruments de musique 13 000 €

Chapitre 27 immobilisations financières

Compte 274 – Prêts action sociale 2 500 €

Chapitre 022 - Dépenses imprévues 3 000 €

TOTAL des dépenses d'investissement : 20 260 €

001 – Solde d'exécution d'investissement reporté 55 966.02 €

TOTAL des dépenses d'investissement 76 226.02 €

En recettes

Mouvements réels :

Compte 274 – Remboursement avances 2 500 €

Compte 1022 – FCTVA 1 940 €

001 – Excédent reporté 55 966.02 €

Total des recettes réelles : 60 406.02 €

Mouvements d'ordre :

Chapitre 040 – Amortissement des immobilisations 15 820 €

Total des recettes d'ordre : 15 820 €

TOTAL des recettes d'investissement : 76 226.02 €

TOTAL GENERAL DES DEPENSES : 4 193 482.79 €

TOTAL GENERAL DES RECETTES : 4 193 482.79 €.

Les participations des communes et leurs groupements.

Compte tenu du contexte de mise en œuvre de la réforme territoriale et du projet d'évolution du CRDA vers un nouveau modèle de fonctionnement, l'exercice 2017 est une année de transition. En conséquence, les participations des communes et EPCI 2016 sont reconduites au budget 2017.

Elles sont fixées, pour l'appel à financement pour le premier semestre 2017, selon les valeurs annuelles du tableau ci-après :

Communes ou EPCI	Participation 2017 (en euros)
Commune Millau	184 176
Commune Saint-Affrique	51 715
Commune Villefranche de Rouergue	49 725
Commune de Pont de Salars	1 765
Rodez Agglomération	474 225
Monts Rance et Rougier	24 471
Comtal, Lot et Truyère	96 039
Aubrac et Carladez	38 885
Plateau de Montbazens	12 056
Aveyron Ségala Viaur	18 783
Pays Rignacois	18 087
Des Causses à l'Aubrac	30 170
TOTAL	1 000 097

Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
La Présidente



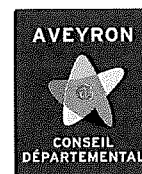
Magali BESSAOU
Vice-Présidente du Conseil Départemental



Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron

Place Foch – 12000 RODEZ
Tél : 05 65 73 80 30 – contact@crd-aveyron.fr

Syndicat Mixte approuvé par Arrêté Préfectoral du 9 septembre 1988





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Délibération n° 2017-07

**Nombre de représentants
au Comité Syndical**

**en exercice : 29
présents : 15
pouvoirs : 9
votants : 24
excusés : 5**

L'an deux mille dix sept, le lundi 6 mars à 14 heures, le **Comité Syndical** du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'antenne Sainte-Catherine à Rodez sous la présidence de **Madame Magali BESSAOU, Vice-Présidente du Conseil Départemental**

Date de la convocation de la réunion : 28 février 2017.

PRESENTS :

Mesdames Magali BESSAOU, Annie BEL, Brigitte MAZARS, Monique BUERBA, Maryline CROUZET, Janine DELMON, Catherine LAUR, Martine CENSI, Christine PRESNE, Simone ANGLADE, Annie DUPLOUY, Jacqueline CRANSAC.
Messieurs Claude ASSIER, Jean COURTAIS, Yves MAZARS.

Absents ayant donné POUVOIR :

Madame Valérie ABADIE ROQUES à Madame Brigitte MAZARS
Monsieur Vincent ALAZARD à Madame Annie BEL
Madame Michèle BUESSINGER à Madame Christine PRESNE
Monsieur Jean-Luc CALMELLY à Madame Magali BESSAOU
Monsieur Camille GALIBERT à Madame Simone ANGLADE
Monsieur Jean-Michel COSSON à Madame Jacqueline CRANSAC
Monsieur Christophe SAINT-PIERRE à Monsieur Claude ASSIER
Monsieur Jean-Philippe SADOUL à Madame Martine CENSI
Madame Sylvie LACAN à Monsieur Jean COURTAIS.

Absents EXCUSES :

Mesdames Karine ORCEL, Albine DALLE, Sylvie AYOT, Gisèle RIGAL
Monsieur Bernard SAULES.

CONSIDERANT la convocation des membres du Comité Syndical le 28 février 2017,

CONSIDERANT les rapports adressés le 28 février 2017.

**OBJET
Modification des statuts**

CONSIDERANT la réforme statutaire adoptée en mars 2012,

CONSIDERANT le schéma départemental de coopération intercommunale adopté en mars 2016, et la modification de la carte de l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2017,

Déposé en Préfecture le

CONSIDERANT que l'évolution récente des périmètres des intercommunalités entraîne la modification du poids démographique de certains EPCI,

CONSIDERANT la nécessité d'une représentation équilibrée des communes et communautés de communes membres au sein du comité syndical,

CONSIDERANT que les strates démographiques retenues pour les collèges 2 à 5 ne permettent plus cette représentation équilibrée,

CONSIDERANT l'article 14 des statuts,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

DECIDE de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

Le syndicat est administré par un comité syndical composé de 29 représentants désignés par les membres. Ils sont répartis de la manière suivante :

1 – Conseil Départemental : 14 sièges

2 – collège des communes et groupements de communes de + 20000 habitants : 9 sièges

3 – collège des communes et groupements de communes de 10000 à 20000 habitants : 4 sièges

4 – collège des communes et groupements de communes de moins de 10000 habitants : 2 sièges.

*Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme*

La Présidente,



Magali BESSAOU

Vice-Présidente du Conseil Départemental



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Délibération n° 2017-08

**Nombre de représentants
au Comité Syndical**

**en exercice : 29
présents : 15
pouvoirs : 9
votants : 24
excusés : 5**

L'an deux mille dix sept, le lundi 6 mars à 14 heures, le **Comité Syndical** du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'antenne Sainte-Catherine à Rodez sous la présidence de **Madame Magali BESSAOU, Vice-Présidente du Conseil Départemental**

Date de la convocation de la réunion : 28 février 2017.

PRESENTS :

Mesdames Magali BESSAOU, Annie BEL, Brigitte MAZARS, Monique BUERBA, Maryline CROUZET, Janine DELMON, Catherine LAUR, Martine CENSI, Christine PRESNE, Simone ANGLADE, Annie DUPLOUY, Jacqueline CRANSAC.
Messieurs Claude ASSIER, Jean COURTAIS, Yves MAZARS.

Absents ayant donné POUVOIR :

Madame Valérie ABADIE ROQUES à Madame Brigitte MAZARS
Monsieur Vincent ALAZARD à Madame Annie BEL
Madame Michèle BUESSINGER à Madame Christine PRESNE
Monsieur Jean-Luc CALMELLY à Madame Magali BESSAOU
Monsieur Camille GALIBERT à Madame Simone ANGLADE
Monsieur Jean-Michel COSSON à Madame Jacqueline CRANSAC
Monsieur Christophe SAINT-PIERRE à Monsieur Claude ASSIER
Monsieur Jean-Philippe SADOUL à Madame Martine CENSI
Madame Sylvie LACAN à Monsieur Jean COURTAIS.

Absents EXCUSES :

Mesdames Karine ORCEL, Albine DALLE, Sylvie AYOT, Gisèle RIGAL
Monsieur Bernard SAULES.

CONSIDERANT la convocation des membres du Comité Syndical le 28 février 2017,
CONSIDERANT les rapports adressés le 28 février 2017.
CONSIDERANT la révision des tarifs pour les droits d'inscription en 2016

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

OBJET

**Tarification et droits
d'inscription (spécialités
musique et théâtre).**

APPROUVE

I – CONDITIONS TARIFAIRES

❖ **Les tarifs de base**

Pour les élèves issus de collectivités adhérentes au Syndicat mixte, les droits d'inscription de base sont les suivants :

DROITS D'INSCRIPTION POUR UN ENFANT dont acompte de 25€	
SPÉCIALITÉ MUSIQUE	
Jardin musical - éveil - chœur d'enfants - pratique collective seule	200 €
Cursus diplômant Cursus non diplômant	450 €
SPÉCIALITÉ THEATRE	
Cursus diplômant	450 €

DROITS D'INSCRIPTION POUR UN ADULTE - dont acompte de 25€	
Pratique collective seule	250 €
Cursus diplômant ou parcours personnalisé non diplômant	500 €

Déposé en Préfecture le

❖ **La pratique de deux spécialités : musique et théâtre**

Un élève inscrit dans les deux spécialités - musique et théâtre - devra régler :

- le droit d'inscription musique
- le droit d'inscription théâtre en bénéficiant d'une réduction de 30 % appliquée sur le tarif du rang 1

Les élèves de moins de 18 ans, ainsi que les élèves de 18 ans et plus pouvant attester du suivi du cursus scolaire ou étudiant (de moins de 21 ans), relèvent de la catégorie « enfant ».

❖ **Le tarif social forfaitaire**

Un tarif social forfaitaire est appliqué aux élèves dont la famille a un quotient familial inférieur à 150, aux bénéficiaires du RSA, de l'allocation solidarité spécifique, de l'allocation adulte handicapé (sur présentation de l'avis d'imposition ou de l'attestation CAF la plus récente).

TARIF SOCIAL FORFAITAIRE	
ENFANT	140 €
ADULTE	200 €

❖ **La modulation tarifaire selon le quotient familial**

Les droits d'inscription sont modulés en fonction des revenus de la famille. Prenant en compte le quotient familial, un coefficient est appliqué au droit d'inscription initial.

Quotient familial mensuel (QFM)	Tranche	Coefficient
QFM < à 150		tarif social forfaitaire
QFM 151 à 300	1	0.9
QFM de 301 à 500	2	0.95
QFM de 501 à 700	3	0.975
QFM de 701 à 1250	4	1
QFM de 1251 à 1500	5	1.035
QFM de 1501 à 1750	6	1.075
QFM de 1751 à 2000	7	1.125
QFM de 2001 à 3000	8	1.225
QFM de 3001 à 4500	9	1.275
QFM de 4501 et au-delà	10	1.3

❖ **La politique familiale**

Les droits d'inscription sont dégressifs en fonction du nombre de personnes d'une même famille inscrites au Conservatoire, du plus âgé au plus jeune : rang 1 à rang 3 et +. Dans le cas d'une famille où adultes et enfants sont inscrits, les adultes sont en rang 1.

POLITIQUE FAMILIALE			
ENFANT	RANG 1	RANG 2	RANG 3
<i>Jardin musical, éveil et/ou chœur d'enfants, pratique collective seule</i>	200 €	150 €	50 €
<i>Cursus diplômant ou parcours personnalisé non diplômant</i>	450 €	320 €	75 €
ADULTE			
<i>Pratique collective seule</i>	250 €	/	/
<i>Cursus diplômant ou parcours personnalisé non diplômant</i>	500 €	/	/
POLITIQUE FAMILIALE – TARIF SOCIAL			
ENFANT	RANG 1	RANG 2	RANG 3
<i>Jardin musical, éveil et/ou chœur d'enfants</i>	140.00 €	105.00 €	35.00 €
<i>Cursus diplômant ou non diplômant</i>	140.00 €	105.00 €	35.00 €
ADULTE			
<i>Adulte pratique collective seule</i>	200.00 €	/	/
<i>Adulte cursus diplômant ou non diplômant</i>	200.00 €	/	/

❖ **La pratique d'une deuxième discipline musique**

Les critères pédagogiques d'accès à une 2^{ème} discipline ou à un 2^{ème} instrument sont précisés dans le règlement pédagogique. Il est proposé un tarif correspondant à 1/3 du droit d'inscription initial.

TARIF 2^{ème} DISCIPLINE en MUSIQUE	
ENFANT	150 €
ADULTE	165 €

❖ **La location d'un instrument de musique**

Le tarif forfaitaire de location des instruments est fixé à 120 € par an. Un contrat de location est établi avec la famille et le paiement s'effectue au trimestre.

II – MODALITES DE PAIEMENT

- Versement d'un acompte sur les droits d'inscription non remboursable de 25 euros, au dépôt du dossier d'inscription de l'élève.
- Solde versé au choix par prélèvement automatique en 8 prélèvements mensuels d'octobre à juin ou en 3 échéances (40%, 30%, 30 %) aux 15 octobre, 15 janvier et 15 avril.

L'inscription au Conservatoire vaut engagement annuel. Les droits d'inscription sont dus pour l'année ; toutefois des régimes dérogatoires peuvent être appliqués au cas par cas dans les conditions d'acceptation suivantes :

- *remboursement des droits d'inscription exclusivement accordé dans le cas où il y a incapacité du CRDA à assurer pour l'année scolaire les cours demandés et où aucun cours n'est suivi par l'élève,*
- *arrêt ou suspension de paiement par les familles en cours d'année, exclusivement accordé en cas de :*
 - *déménagement de la famille au-delà de 30 km d'une antenne du CRDA sur présentation de justificatif de résidence dans le nouveau domicile attestant la date de changement d'adresse,*
 - *de longue maladie ou d'accident entraînant une incapacité de suivre l'intégralité des cours sur présentation du certificat médical,*
 - *de modification de situation familiale sur présentation des justificatifs de revenus, (perte d'emploi, séparation/divorce ou décès de l'un des membres du foyer.*
 - *de stage ou formation professionnelle entraînant une absence effective de l'élève pour une durée minimale de 3 mois sur présentation de justificatifs.*

*Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme*

La Présidente



Magali BESSAOU

Vice-Présidente du Conseil Départemental



Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron

Place Foch – 12000 RODEZ

Tél : 05 65 73 80 30 – contact@crd-aveyron.fr

Syndicat Mixte approuvé par Arrêté Préfectoral du 9 septembre 1988

